

Contribution de l'Assemblée Régionale des IUT Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

au

Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation 2016-2021





Chiffres Clefs

ARIUT Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Formations

initiale ou continue

Voie Classique ou
Alternance !

22 DUT (Bac+2)

100 Licences
Professionnelles
(Bac+3)

14 implantations régionales

Auch, Béziers,
Blagnac, Carcassonne,
Castres, Figeac,
Montpellier, Narbonne,
Nîmes, Perpignan,
Rodez, Sète, Tarbes,
Toulouse

+ de 6000

professionnels diplômés
chaque année !

Secteurs des services
et industriels

> Une implantation territoriale

9 IUT / 14 sites

> Un accès à l'enseignement supérieur sur les territoires

59 départements de formation

1500 personnels

14 000 étudiants

45% boursiers

> Un ancrage recherche

600 enseignants-chercheurs

7 laboratoires propres ou associés aux IUT

9 structures de transfert de technologie

> Un partenariat avec les entreprises

2000 intervenants professionnels

8000 étudiants en stage chaque année

1500 alternants

600 étudiants issus de la formation continue

> Une ouverture à l'international

600 étudiants en mobilité chaque année



Contexte

Dans le contexte actuel de l'enseignement supérieur qui se caractérise par une tendance forte à la « métropolisation » et à la fédération des établissements d'enseignement supérieur autour de missions recherche renforcées, la prise en compte des territoires apparaît comme une vraie problématique pour une politique régionale. En effet, la distribution de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional participe incontestablement d'une équité d'accès aux études supérieures souhaitée par le Conseil Régional. Elle contribue par ailleurs à la politique de développement économique des territoires qui constitue un enjeu fort pour la région.

Les perspectives à court et moyen termes montrent que le flux de bacheliers susceptibles de poursuivre des études supérieures devrait augmenter considérablement. Cette perspective doit être considérée comme une chance pour notre région à condition d'être en capacité de proposer à ces nouveaux bacheliers une offre de formation supérieure publique susceptible de répondre à leurs besoins et aux contraintes économiques qui pèsent sur les familles. De ce point de vue, l'accès de proximité à l'enseignement supérieur constitue un des défis qu'il convient de relever.

L'offre des IUT représente pour beaucoup de familles une opportunité pour l'entrée dans l'enseignement supérieur. Par leur maillage du territoire régional, les IUT sont un acteur de premier plan de l'enseignement supérieur universitaire sur les territoires. Pour cela, les deux Associations Régionales des IUT se sont regroupées en 2016 au sein d'un consortium dénommé « Assemblée Régionale des IUT Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées » qui constitue un espace de concertation et de construction d'actions communes pour l'ensemble des 14 sites d'IUT de notre nouvelle région. Cette assemblée a l'ambition de renforcer la cohérence de la politique des IUT notamment en matière d'offre de formation universitaire technologique.

Dans cette perspective, la contribution de l'Assemblée Régionale des IUT LR-MP décline **6 objectifs généraux pour soutenir le dynamisme de l'enseignement supérieur dans les différents sites de notre région** :

1. Renforcer la cohérence de la voie technologique du grade de Licence et de l'offre de formation supérieure publique sur les territoires.
2. Développer l'offre de formation universitaire pour répondre aux besoins des familles, des étudiants et de l'économie des territoires dans les emplois de cadres intermédiaires.
3. Développer la formation tout au long de la vie.
4. Renforcer l'articulation de la recherche sur les sites avec les grands pôles de recherche universitaires.
5. Développer le transfert de technologie au bénéfice des entreprises et de l'économie.
6. Développer la mobilité internationale des étudiants.

La réalisation de ces objectifs suppose d'abord la mise en œuvre d'une **gouvernance capable de fédérer les différents acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** et de les faire travailler en réseau. Mais, dans le contexte actuel des contraintes qui pèsent sur les politiques universitaires, notamment en termes de moyens et particulièrement de masse salariale, **le développement des sites en région nécessite avant tout des soutiens financiers pour déployer les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'amorçage des projets.**

6 Objectifs pour un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

✚ Objectif 1 : Renforcer la cohérence de la voie technologique du grade de Licence et de l'offre de formation supérieure publique sur les territoires

La voie technologique du grade de Licence s'inscrit dans le cadre de parcours de formation accessibles aux lycéens de Terminale générale et technologique, aux étudiants en réorientation dans le grade de Licence et aux publics en formation continue. Elle permet l'insertion professionnelle dans des emplois de cadre intermédiaire aux niveaux III (bac+2) et II (bac+3) ainsi que l'accès au grade de master et au niveau I de certification.

Les diplômes nationaux qui la constituent sont :

- le DUT et la Licence Professionnelle,
- le BTS.

Les filières de CPGE technologiques constituent également un des éléments de cette voie technologique du grade de Licence.

Cette voie technologique est caractérisée par un nombre d'opérateurs importants (les IUT, les lycées mais aussi d'autres organismes préparant au BTS). Elle occupe une part importante du territoire de la région et constitue à la fois un accès privilégié aux études supérieures pour tous les publics et une voie d'insertion particulièrement bien adaptée aux entreprises sur les territoires. Du fait du nombre important d'opérateurs, elle souffre parfois d'un manque de lisibilité et de cohérence même si les diplômes sont complémentaires et si les collaborations entre les IUT et les lycées ont installé une base de coopération qu'il est important de développer.

Plus globalement, la cohérence territoriale de l'offre de formation constitue un enjeu fort pour une équité d'accès à l'enseignement supérieur sur les territoires et pour le développement économique de l'ensemble de la région. Les contrats de site développés dans l'ancienne région Midi-Pyrénées ont démontré leur pertinence pour favoriser cette cohérence. Ils ont permis une meilleure communication entre les différents acteurs et une meilleure coordination qu'il convient de continuer à soutenir. L'Assemblée Régionale des IUT LR-MP de son côté porte aussi cette ambition de cohérence de l'offre de formation enseignement supérieur et constitue un interlocuteur pertinent pour une appréhension de la voie technologique à l'échelle de la grande région.

Les deux associations régionales qui constituent cette assemblée ont aussi signé des conventions avec les rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse sur « la promotion de la voie technologique et la réussite de tous les publics ». Il s'agit notamment de travailler de manière concertée sur l'accueil de ces publics en IUT, particulièrement sur l'incitation des bacheliers technologiques à candidater dans les IUT, sur une volonté des IUT de les recruter mais aussi d'élaborer une réflexion pédagogique dans le cadre du continuum lycée-IUT afin de mieux les faire réussir. L'accueil des nouveaux publics met au cœur du dispositif l'innovation pédagogique qui se décline par des expérimentations de cursus et par la proposition d'un environnement plus adapté aux usagers. La création d'écosystèmes d'expérimentation et d'innovation sur les nouvelles formes de travail et d'apprentissage collaboratif associant learning labs, learning centers, fablabs et espaces de co-working, co-design et plus

généralement de créativité, y contribue. Le renfort des travaux pratiques, de la mise en situation et de l'expérimentation sont également un levier important.

L'Assemblée des IUT LR-MP consolidera cette politique dans le cadre de la nouvelle grande région.

Propositions d'actions :

- **IUT/Universités-COMUE/Rectorat + DRAAF/Région : pérenniser ou mettre en place des « contrats de site » sur les territoires** réunissant les différents acteurs de l'enseignement supérieur et les lycées afin de définir de façon coordonnée la politique de soutien au développement de l'enseignement supérieur. Prévoir une « palette » de mesures de soutien adaptables selon les caractéristiques différentes des sites.
- **Région/IUT : co-financer des projets structurants portés par la nouvelle Assemblée Régionale des IUT LR-MP** permettant d'améliorer la visibilité, l'attractivité et la cohérence de la voie technologique de l'enseignement supérieur dans la grande région (cursus innovants, manifestations pédagogiques ou professionnelles...).
- **Région/IUT : co-financer des espaces dédiés à l'innovation pédagogique** (fablabs, learning lab, learning centers, espaces de co-working, ingénierie pédagogique) **et contribuer à l'actualisation des équipements de TP.**

Objectif 2 : Développer l'offre de formation universitaire pour répondre aux besoins des familles, des étudiants et de l'économie dans les emplois de cadres intermédiaires

Le nouveau flux de bacheliers à venir doit être considéré sur l'ensemble des territoires de la région. Les sites des villes moyennes de notre région doivent pouvoir offrir a minima une possibilité d'étude jusqu'au niveau Licence. L'offre de formation des IUT (DUT et LP) est particulièrement adaptée pour répondre à ces besoins et pour préparer aux emplois de cadres intermédiaires dans l'ensemble des entreprises, et notamment les PME régionales. De plus, les implantations territoriales des IUT participent incontestablement à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et sont un facteur de dynamisation de l'économie locale. Elles souffrent parfois d'un manque d'attractivité des lycéens comparé aux métropoles souvent symbole de vie estudiantine.

Depuis maintenant plusieurs années, les IUT ont pris acte de la nécessité de donner une taille critique à leurs différentes implantations. L'essentiel des développements de formation ces dernières années a d'ailleurs privilégié les sites hors métropole universitaire. Dans cette logique, les priorités des IUT restent :

- **Une augmentation de la capacité d'accueil en DUT** dans les départements existants,
- **La poursuite du développement de l'alternance en Licence Professionnelle** (apprentissage et contrats de professionnalisation).

Cependant, **le frein principal à un tel développement réside dans le déficit de ressources humaines pour porter ces nouvelles formations.** Le soutien de la Région est

essentiel pour accompagner les universités et les IUT dans le développement de l'offre des sites décentralisés.

Propositions d'actions :

- **Région : maintenir le financement des formations en apprentissage et autoriser l'ouverture de nouvelles formations (DUT et LP) sur les sites des IUT.**
- **Universités/IUT : améliorer l'encadrement en ressources humaines** sur les sites les plus déficitaires et soutenir l'ouverture de nouvelles formations.
- **Universités/IUT/Région : co-financer des ressources humaines** permettant le démarrage de nouvelles formations.
- **Région/Collectivités/CROUS : analyser, améliorer et valoriser les conditions de vie et d'études** sur les différents sites.

✚ Objectif 3 : Développer la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie constitue un des grands enjeux d'une société où le changement professionnel est devenu la règle. Les institutions d'enseignement supérieur doivent impérativement intégrer cette nouvelle donne : chacun doit pouvoir se qualifier et obtenir des diplômes à tous les âges de la vie professionnelle. Les IUT ont déjà une longue tradition de formation continue et de collaboration avec les entreprises, ils peuvent par leur réseau régional jouer de ce point de vue un rôle majeur sur les territoires.

La formation continue et la VAE sont aujourd'hui utilisées dans un cadre de la promotion sociale et dans quelques actions liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Ce chapitre doit sans doute être davantage développé en liaison avec les organisations fédérant les entreprises. L'intégration de publics de formation continue dans des modules de formation et non uniquement dans des diplômes constitue un enjeu d'appropriation du LMD. Ainsi, ces modules, immédiatement positionnés sur des compétences intéressant l'entreprise, doivent être valorisés par des ECTS dans le cadre d'un parcours potentiellement diplômant.

Pour développer cette approche, il faut :

- construire des méthodes permettant l'individualisation des parcours,
- se rapprocher des réseaux qui fédèrent les entreprises, particulièrement les plus petites qui se trouvent dispersées sur le territoire (action en cours par exemple avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat),
- utiliser les stages et projets tutorés des étudiants pour se rapprocher des besoins de l'entreprise,
- construire des réponses de formations élaborées en fonction des besoins et des publics entre le présentiel intégral et la formation en totalité à distance.

Propositions d'actions :

- **IUT : élaborer des modules de formation continue correspondant à des « blocs de compétences » et valorisables en ECTS** dans le cadre de parcours

diplômants.

- **Universités/IUT/Région : soutenir le développement et l'utilisation des ressources numériques des IUT pour la formation continue des salariés.**
- **Université/IUT/Région : créer des espaces dédiés de co-working facilitant le travail à distance**
- **Universités/IUT/Région : développer le rôle de conseil auprès des PME en matière de formation continue et de prestation de technologie (Cf. § 5)**

Objectif 4 : Renforcer l'articulation de la recherche sur les sites avec les grands pôles de recherche universitaires

On ne peut penser le développement de l'enseignement supérieur que dans un équilibre entre formation et recherche. Dit autrement, tout enseignant-chercheur où qu'il se trouve affecté sur le territoire pour enseigner doit pouvoir développer une activité de recherche. L'expérience passée montre que les formes de développement de cette activité sont multiples : implantations d'équipes ou de laboratoires sur les sites, possibilité d'une partie de l'activité sur les sites et d'une autre partie dans la métropole universitaire, ou simple valorisation sur les sites plus petits. Ces différentes formes participent à une irrigation de l'innovation sur les territoires de la région.

Dans tous les cas, la cohérence de la recherche doit être envisagée au niveau des universités et généralement en lien avec les métropoles universitaires. Il est donc essentiel d'assurer la liaison entre la recherche des sites décentralisés et les métropoles en termes de complémentarité et de cohérence globale. Pour ce faire, il convient toujours d'apporter l'aide nécessaire aux chercheurs des sites décentralisés afin de compenser leur éloignement de la métropole universitaire et/ou de renforcer l'attractivité pour les laboratoires. De ce point de vue, la politique de soutien à la recherche apportée par l'ancienne région Midi-Pyrénées (financement bonifié d'allocations doctorales, soutien RH) couplée à celle déployée par les collectivités locales et les IUT, a donné d'excellents résultats. Il est essentiel de poursuivre dans cette voie.

Propositions d'actions :

- **IUT/Universités/COMUE : élaborer une stratégie spécifique de soutien à la recherche pour chaque site.** Cette stratégie peut être élaborée dans le cadre d'une commission recherche de site.
- **Région/IUT/collectivités :**
 - **co-financer de façon bonifiée des bourses doctorales sur les sites décentralisés** (une par site et par an dans la limite d'une évaluation positive des projets scientifiques proposés),
 - **financer des bourses de stages** pour les étudiants en master,
 - **aider financièrement l'accueil et les missions des chercheurs, et la valorisation de leur travail,**
 - **financer des soutiens RH pour les laboratoires implantés sur les sites décentralisés.**

Objectif 5 : Développer le transfert de technologie au bénéfice des entreprises et de l'économie

Par leur implantation sur les territoires, leur lien à la recherche et leurs relations privilégiées avec les PME, les IUT doivent pouvoir jouer un rôle majeur d'acteur du transfert de technologie et de « passeurs » entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

Le transfert de technologie peut se concevoir selon plusieurs niveaux :

- De nombreuses entreprises peuvent gagner en compétitivité par **un transfert de technologie de premier niveau permettant d'améliorer les pratiques ou les outils technologiques**. Les étudiants des IUT par le biais des projets et des stages contribuent à ce premier niveau en créant un lien entre les PME et les formations universitaires.
- **Un transfert de technologie de deuxième niveau permettant de soutenir l'innovation** peut ensuite être organisé en s'appuyant sur l'alternance. La présence continue d'un étudiant dans une PME constitue en effet une occasion de renforcer la fertilisation croisée des compétences des entreprises et des IUT.
- **Un troisième niveau peut être identifié en s'appuyant sur les ressources humaines des IUT conjuguées aux ressources humaines des lycées** et autres opérateurs du BTS. Les IUT peuvent notamment jouer un **rôle de conseil en compétences technologiques auprès des PME**. Ce rôle doit être corrélé à celui de conseil en matière de formation continue des salariés.
- **Un quatrième niveau est constitué par la mise à disposition des entreprises des plateformes technologiques présentes dans les IUT**. Ces moyens technologiques associés aux moyens humains des IUT apportent un soutien aux entreprises pour mener des études et des essais directement exploitables dans le cadre de leur activité industrielle.
- Enfin, les moyens humains et technologiques de la recherche peuvent dans le cadre de partenariats élaborés par convention ou contrat permettre des actions de **transfert de technologie de cinquième niveau qui vise la levée de verrous technologiques et le développement d'activités innovantes**.

Par ailleurs, au-delà des champs scientifiques sur lesquels la recherche se développe sur les sites décentralisés, les IUT peuvent également jouer **le rôle de relais et d'aiguillage auprès des entreprises vers les pôles de recherche** comme peuvent le faire les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence ruraux.

Propositions d'actions :

- **IUT/Région/Collectivités : co-financer la mise en place de postes de « Conseil en Formation et Développement des Compétences »** sur les sites, chargé de :
 - favoriser les liens entreprises / formations technologiques,
 - développer l'alternance et accompagner les équipes dans sa mise en œuvre,
 - élaborer des modules de formation continue dans le cadre de parcours diplômants,
 - proposer aux PME l'utilisation des plateformes technologiques des IUT et des lycées,
 - relayer les demandes des entreprises auprès des centres de transfert de technologie et des laboratoires de recherche.

- **IUT/Région/Collectivités : co-financer des postes de soutien technique aux plateformes technologiques en développement.**
- **Université/IUT/Collectivités : créer des tiers lieux, écosystèmes de créativité, favorisant la mixité des publics** (entreprises, chercheurs, enseignants, étudiants) et la mixité des activités menées (formation, accompagnement, veille, recherche...).

Objectif 6 : Développer la mobilité internationale des étudiants et des personnels

La mobilité internationale des étudiants constitue un facteur important d'ouverture des territoires de la région. Elle répond par ailleurs à une demande de plus en plus forte des étudiants actuels.

Aujourd'hui, environ 10% des étudiants des IUT bénéficient d'une mobilité internationale au cours de leurs études (DUT ou LP). Les responsables des relations internationales des IUT sont prêts à soutenir l'augmentation de cette mobilité. Le SRESRI doit intégrer cette « nouvelle frontière » pour nos étudiants en apportant des moyens (par exemple, bourses) qui favorisent la mobilité.

Les IUT de notre région établissent aussi des partenariats avec de nombreux pays étrangers. Ces initiatives, qui peuvent parfois s'inscrire dans le prolongement d'accords internationaux de la région (par exemple avec la chine) doivent pouvoir être soutenues. En particulier, pour favoriser la mobilité entrante il est essentiel de promouvoir auprès des entreprises de la région l'accueil de stagiaires étrangers en formation dans les IUT.

Par ailleurs, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se développe et il s'agit là de favoriser les liens avec les acteurs économiques ainsi que l'insertion des diplômés. A l'échelle des régions européennes, il est essentiel d'expérimenter la mobilité européenne des apprentis tant dans les grandes entreprises que dans les PME ou TPE de manière à créer un terrain favorable pour l'interculturalité des salariés dans un cadre élargi d'entreprises. En cela, la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées doit appuyer les travaux de la FREREF (Fondation des Régions Européennes pour la Recherche, l'Éducation et la Formation) pour établir un cadre de mobilité des apprentis et des encadrants.

Propositions d'actions :

- **Région/IUT/Universités : soutenir l'effort de financement de bourses** de mobilité internationale pour les étudiants.
- **Région/IUT : soutenir le développement des collaborations internationales et l'accueil de stagiaires étrangers dans les entreprises.**
- **Région/FREREF/IUT: créer un cadre favorable à la mobilité Européenne des apprentis.**

Structuration et gouvernance des politiques de site

1. **IUT/Universités-COMUE/Rectorat + DRAAF/Région : pérenniser ou mettre en place de « contrats de site » sur les territoires** réunissant les différents acteurs de l'enseignement supérieur et les lycées afin de définir de façon coordonnée la politique de soutien au développement de l'enseignement supérieur. Prévoir une « palette » de mesures de soutien adaptables selon les caractéristiques différentes des sites.
2. **Région/IUT : co-financer des projets structurants portés par la nouvelle Assemblée Régionale des IUT LR-MP** permettant d'améliorer la visibilité, l'attractivité et la cohérence de la voie technologique de l'enseignement supérieur dans la grande région.

Développement des formations

3. **Région : maintenir le financement des formations en apprentissage et autoriser l'ouverture de nouvelles formations (DUT et LP) sur les sites** des IUT.
4. **Universités/IUT/Région : co-financer des ressources humaines** pour améliorer l'encadrement sur les sites les plus déficitaires et soutenir l'ouverture de nouvelles formations.
5. **Région/IUT/Universités : co-financer des espaces dédiés à l'innovation pédagogique et des lieux dédiés de co-working** facilitant le travail à distance. **Contribuer à l'actualisation des équipements de TP.**
6. **IUT : élaborer des modules de formation continue correspondant à des « blocs de compétences » et valorisables en ECTS** dans le cadre de parcours diplômants.
7. **Universités/IUT/Région : soutenir le développement et l'utilisation des ressources numériques des IUT pour la formation continue** des salariés.
8. **Région/Collectivités/CROUS : Analyser et améliorer des conditions de vie et d'études** sur les différents sites.
9. **IUT/Région/Collectivités : co-financer la mise en place de postes de « Conseil en Formation et Développement des Compétences »** sur les sites, chargé de :
 - a. favoriser les liens entreprises / formations technologiques
 - b. développer l'alternance et accompagner les équipes dans sa mise en œuvre
 - c. élaborer des modules de formation continue dans le cadre de parcours diplômants
 - d. proposer aux PME l'utilisation des plateformes technologiques des IUT et des lycées
 - e. relayer les demandes des entreprises auprès des centres de transfert de technologie et des laboratoires de recherche

Soutien à la recherche et au transfert de technologie

10. **IUT/Universités-COMUE : élaborer une stratégie spécifique de soutien à la recherche pour chaque site.** Cette stratégie peut être élaborée dans le cadre d'une commission recherche de site.
11. **Région/IUT/collectivités :**
 - a. **co-financer de façon bonifiée des bourses doctorales sur les sites décentralisés,**
 - b. **financer des bourses de stages** pour les étudiants en master,
 - c. **aider financièrement l'accueil et les missions des chercheurs, et la valorisation de leur travail,**
 - d. **financer des soutiens RH pour les laboratoires implantés sur les sites décentralisés.**
12. **IUT/Région/Collectivités : co-financer la mise en place de postes de soutien technique aux plateformes technologiques en développement.**
13. **Université/IUT/Collectivités : créer des tiers lieux, écosystèmes de créativité, favorisant la mixité des publics** (entreprises, chercheurs, enseignants, étudiants) et la mixité des activités menées (formation, accompagnement, veille, recherche...).

Dynamiser les relations internationales

14. **Région/IUT/Universités : soutenir l'effort de financement de bourses** de mobilité internationale pour les étudiants.
15. **Région/IUT : soutenir le développement des collaborations internationales et l'accueil de stagiaires étrangers en entreprise.**
16. **Région/FREREF/IUT : créer un cadre favorable à la mobilité Européenne des apprentis.**